

Règlement de la dette intérieure

La BVMAC favorable à la titrisation de la dette

MSM  
Libreville/Gabon

DANS un contexte marqué par l'effondrement des cours du baril de pétrole et la rareté des ressources financières, le gouvernement avait envisagé, entre autres, des mécanismes visant à résoudre la question de la dette publique aux

Petites et moyennes entreprises (PME), de titriser les créances dues aux entreprises. Cette opération consiste à « transformer une créance en titre qui sera proposée aux investisseurs institutionnels qui, à leur tour, vont permettre à ces différentes entreprises d'avoir du numéraire et laisser les établissements financiers porter cette dette à leur

place, moyennant, bien évidemment, des intérêts. » Ainsi, les responsables de la BVMAC, les opérateurs économiques et les responsables du ministère de l'Economie s'étaient réunis, en début d'année, pour s'imprégner des avantages et des inconvénients de ce nouveau mécanisme financier. « Nous avons proposé au gouvernement un ensemble de mécanismes pour le recyclage de la dette. La titrisation s'impose aujourd'hui comme l'une des voies les plus pertinentes à exécuter », avait expliqué Pascal Houangni Ambourou, alors directeur général de la BVMAC. Aujourd'hui, pour les res-



Le siège de la BVMAC à Libreville.

ponsables de la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC), cette initiative innovante s'avère salutaire

pour l'Etat gabonais, dans la mesure où elle lui permettrait de « débarrasser l'économie des pesanteurs qu'entraîne l'endettement

vis-à-vis des PME », pense Frédéric Yifomnjou, directeur dépositaire central auprès de cette institution. Aussi, poursuit-il, ce mécanisme « permet aux opérateurs économiques locaux de transformer des actifs peu liquides en valeurs mobilières facilement négociables comme des obligations. » Mais ce technicien de la BVMAC appelle les autorités gabonaises à instruire les chefs d'entreprises sur les avantages et les opportunités liés à ce mécanisme financier. Selon le ministère de l'Economie, la dette intérieure est évaluée à ce jour à près de 400 milliards de francs.

Groupe de la Banque mondiale  
Une enquête pour formuler des stratégies de développement plus efficaces



Mme Sylvie Dossou, représentant-résident de la Banque mondiale, souhaite la disponibilité et la coopération des parties prenantes.

I. M'B.  
Libreville / Gabon

COMMENT ses clients et ses partenaires sociaux perçoivent-ils le Groupe Banque mondiale ? Quelle opinion ont les partenaires nationaux des interventions du groupe de la Banque mondiale au Gabon ? Ce sont autant de questions que veulent élucider les hauts cadres de cette institution financière internationale qui comprend la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Bird), la Société financière internationale (SFI), l'Agence multilatérale de garantie des investissements, le Centre de recherche dédié à l'étude des processus de développement international et l'Association internationale pour le développement. Selon la note-conception de cette étude, l'enquête pays initiée en mars dernier concerne l'ensemble

du travail du groupe de la Banque mondiale. Une manière pour cette organisation de connaître le regard que jettent ses clients ainsi que les partenaires qui participent au développement national ou qui observent des activités liées au développement social et économique. La finalité de cette enquête est de permettre à l'équipe du Groupe de la Banque mondiale de mieux appréhender l'image qu'elle renvoie, ses forces et faiblesses dans son approche du développement économique et social au niveau national. Au terme de cette enquête, les institutions du Groupe de la Banque mondiale pourront formuler des stratégies plus appropriées pour appuyer le développement dans notre pays. A cet effet, une équipe locale de consultants indépendants a été recrutée, à l'effet de permettre à cette institution de Bretton-Woods de savoir comment elle apparaît aux yeux de parties prenantes.



CNAMGS  
Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale

REPUBLIQUE GABONAISE  
Union-Travail-Justice

COMMUNIQUÉ

SUSPENSION DE LA PRISE EN CHARGE DES PRESTATIONS DE SOINS DANS LES STRUCTURES SANITAIRES CONVENTIONNÉES

La Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS) porte à la connaissance de ses assurés de la suspension totale de sa convention avec les structures de soins ci-après

- Le Laboratoire BIOCLIN :  
Suspension provisoire d'une durée d'un (1) mois.
- Le Centre de Kinésithérapie Sainte Claire de Nzeng-Ayong:  
Suspension provisoire d'une durée de trois (3) mois.
- La Clinique Rosalie:  
Suspension provisoire d'une durée de quatre (4) mois.
- Le Centre Dentaire de Glass :  
Suspension provisoire d'une durée de six (6) mois.

Cette mesure prend effet à compter du lundi 17 avril 2017.

Cette décision fait suite aux différentes visites de contrôles effectuées dans ces structures de soins d'une part, et à la récurrence de plusieurs anomalies constatées dans le traitement de leurs factures et ce, malgré les nombreux accompagnements effectués par nos collaborateurs aux fins d'y remédier.

Pendant cette période, les patients assurés CNAMGS seront orientés vers d'autres structures sanitaires jusqu'à décision contraire, en attendant la mise aux normes de ces centres de soins.

La CNAMGS vous remercie de votre bonne compréhension et compte sur le respect de ces dispositions afin de garantir à tous le meilleur service.

Fait à Libreville, le 29 avril 2017

Le Directeur Général

Pr. Michel MBOUSSOU



CNAMGS  
Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale

La solidarité a un sens

